



Compte tenu des préconisations de la loi de 2005 de déficience visuelle (malvoyant ou non-voyant) dans un ERP (établissement recevant du public), il est essentiel d'installer de la signalétique adaptée lui permettant de se déplacer en autonomie et en toute sécurité.

SIMPLE ET UNIVERSEL

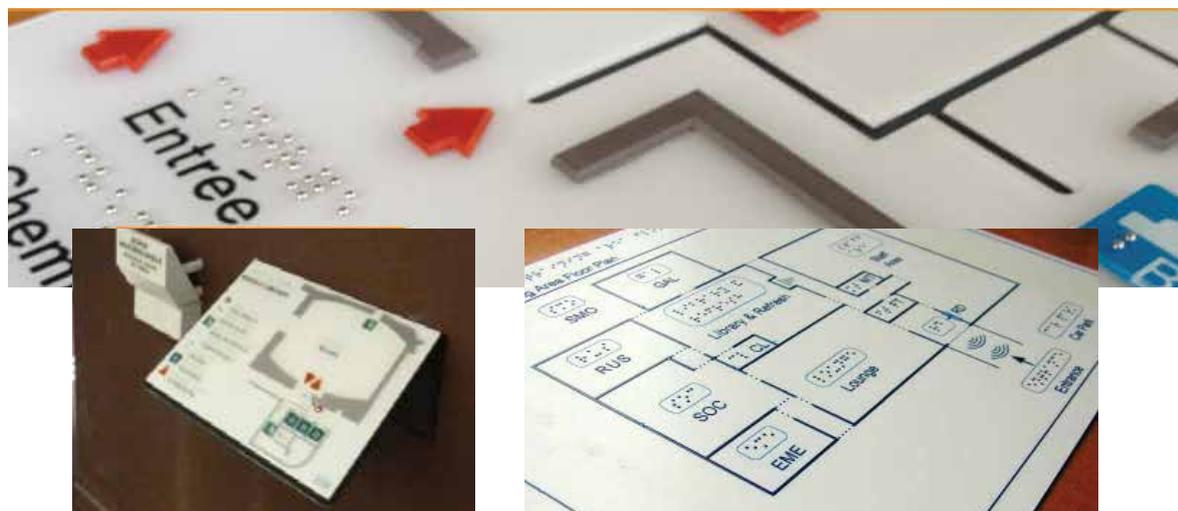
Le plan tactile s'adresse aux malvoyants, non-voyants et facilite également le repérage pour l'ensemble des usagers.

Le plan tactile représente l'espace avec différents effets de relief, formes et contrastes. Il permet de faciliter la compréhension du lieu. Son caractère universel le rend utile aussi bien aux déficients visuels qu'à l'ensemble des visiteurs.



CARACTERISTIQUES TECHNIQUES

- Pensé pour une lecture ergonomique en position debout comme assise.
- Idéalement installé sur un socle incliné à 90 mm du sol, il peut aussi être intégré à des éléments de signalétique existants tels que des plaques murales ou des totems.
- Le support peut être adapté selon les dimensions et les contraintes esthétiques.
- Possibilité d'intégrer un marquage braille par insertion de billes ainsi que des caractères en relief supplémentaires.



Tél : 03 87 66 54 26 • Fax : 03 87 66 46 17 • E-mail : info@atelier-enseignes.com

Adresse : 35, rue des Garennes • 57155 Marly • Site internet : www.atelier-enseignes.com
S.A.R.L. au Capital de 38 112,25 € • RCS Metz 79 B 252 • SIRET 950 018 309 00043 • Code APE 7311 Z
B.P.L. Montigny-lès-Metz, IBAN FR76 14707.00035.00121197180.14 • TVA FR 66 950 018 309 • TVA. LU 17 913 062